

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Catherine CHARTRAIN

Présidente du COLIAC

Comité de liaison pour l'accessibilité des transports, du cadre bâti et du tourisme

Des objectifs volontaristes, un cadre réglementaire précisé: principes centraux

- I/ Prise en compte de tous les types de handicaps moteurs, mais aussi sensoriels, cognitifs et psychiques
- et plus largement de toute personne en situation de mobilité réduite ,dont personnes âgées dans le systèmetransports/déplacements (art.45)
- II/Non Discrimination
- III/ Conception pour tous = Approche systémique, fonctionnelle et environnementale

ACCESSIBILITE du Cadre de vie au coeur du processus d'intégration

- Accès à tout pour tous + droit à la mobilité en autonomie et en sécurité : conditions d'accès à la formation, au travail, aux loisirs, à la vie citoyenne
- Accessibilité « physique » du cadre de vie (habitat, voirie/espaces publics, transports, bâtiments) mais aussi de l'information liée à tous ces services et lieux
- Principe de méthode = concertation

Obligations et modes de régulation: art 41 à 46 de la loi

- Approche globale : accessibilité de la **chaîne de déplacements= organiser la cohérence urbanisme/voirie/transports** afin d'éliminer rupture dans les déplacements
- Accessibilité de tous les services de transports publics et des ERP avant 2015
- Élaboration de schémas directeurs d'accessibilité des Services de transports publics pour 2008

- Élaboration de plans communaux d'accessibilité de voirie – Commissions communales ou intercommunales d'accessibilité
- Diagnostics des ERP et programmation / bâti et à leurs prestations de services pour 2011
- Sites internet publics accessibles pour 2008
- *Pour en savoir plus : cf. sur le site www.coliac.cnt.fr tous les textes d'application de la loi (décrets et arrêtés) et circulaires explicatives*

DIFFICULTES

- 1/ Complexité tenant à
 - Des besoins contradictoires entre personnes et situations
 - Multiplicité des acteurs et des dispositions
- 2/ Alors que
 - Solutions adaptées/adaptables = compromis optimaux, pas de nouveaux obstacles
 - Lacunes de connaissances et savoir-faire
 - Absence de Méthodologies communes de diagnostic, et de programmation

D'où besoins de recherche divers

- Pour une accessibilité généralisée
- Dans une **approche « conception pour tous »**
pour une « utilisabilité » par tous
- **renversant les concepts actuels de**
« normalité »
- **Source de qualité , d'innovation, de lien social**
- **donc de gain économique et social collectif**